

Supplément au SOP n° 83, décembre 1983

LES DROITS DE L'HOMME A LA LUMIERE DE L'EVANGILE

Communication de Nicolas LOSSKY,
professeur à l'Université de Paris-Nanterre
et à l'Institut de théologie orthodoxe de Paris,
au 5e Congrès orthodoxe d'Europe occidentale
(Gand, 29 octobre - 1er novembre 1983)

Document 83.B

LES DROITS DE L'HOMME A LA LUMIERE DE L'EVANGILE

Le thème des droits de l'homme est devenu, dans les dernières décennies, un thème aussi difficile à traiter que l'oecuménisme, la coexistence pacifique ou la démocratie. A peu près tout le monde s'y réfère, en parle, les "défend". Cela est vrai aussi bien de personnalités individuelles - de Pierre Emmanuel à Georges Marchais, pour ne parler que de la France - que de collectivités de toutes sortes, syndicats, partis politiques, municipalités, régions, états (sans parler de groupements religieux).

A peu d'exceptions près, tous les états souverains du monde acceptent, au moins en théorie, la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Ces textes (que ^{tout} le monde connaît) représentent au moins une sorte d'engagement moral (sinon plus - leur valeur juridique n'a jamais fait l'unanimité) pour les **E**tats membres. Il n'est peut être pas inutile d'en rappeler quelques phrases.

La Charte des Nations Unies, dès son deuxième alinéa, dit ceci : "Nous, les Peuples des Nations Unies, décidés ... à réaffirmer (notre) foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes et des nations grandes et petites"... Et l'article 1 qui définit les "buts et les principes" dit, dans l'alinéa 3, que l'un de ces buts est "d'obtenir la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel ou humanitaire et pour promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

C'est pour développer ce point qu'a été élaborée la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée à Paris le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des

Nations Unies dans un vote unanime moins 8 abstentions (les 6 représentants du bloc soviétique, l'Arabie Saoudite et l'Afrique du Sud). Ce préambule parle de "la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables" et reprend de la Charte la notion de "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine", etc. Notion reprise à Helsinki, le 1er août 1975 (titre VII de l'Acte final voté, cette fois, par le bloc soviétique).

Le fait que cette notion de la dignité et de la valeur de la personne humaine soit apparemment reconnue par l'immense majorité de l'humanité de la seconde moitié du XX^e siècle, pourrait nous rendre optimistes, nous dont la référence est l'Évangile: la lutte pour la valeur de la personne, pour les droits et la dignité de tous les hommes et de toutes les femmes, ainsi que des enfants, est prise en main par tous, croyants, incroyants, idéologues de tous bords, dans le cadre d'organisations structurées, disposant de tribunes mondiales, de moyens de pressions de toutes sortes ... En un mot, leur efficacité ne peut être que supérieure à la nôtre; nous ne sommes qu'une minorité, privée de moyens et divisée, de surcroît. Or, la dignité de la personne humaine est une valeur d'origine évangélique. L'humanité du XX^e siècle aurait donc enfin intégré un aspect important de l'Évangile et nous, la minorité chrétienne, pouvons laisser les autres s'occuper de promouvoir la dignité de la personne et défendre les droits de l'homme, et nous occuper de loin du salut du monde, en consolidant l'organisation de nos communautés respectives pour que les enfants de nos enfants puissent hériter d'une Église orthodoxe d'une pureté irréprochable.

Est-il même besoin de dire que notre optimisme s'évapore au moindre regard jeté même superficiellement sur la réalité qui nous entoure ? Les beaux textes évoqués il y a un instant, par lesquels les États s'engagent à favoriser et encourager "l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral" (Conférence d'Helsinki, Acte final, titre VII) - ces beaux textes sont en réalité un exemple particuliè-

rement éclatant d'un des traits caractéristiques de notre XX^e siècle : le développement galopant de l'équivoque du langage. Ce n'est pas tant que l'on dit une chose et que l'on fait le contraire (ce qui ne change pas nécessairement la nature de ce qu'on dit); c'est que l'on use des mêmes mots en y mettant, non pas un sens, mais des sens successifs différents qui justifient selon les besoins du moment les actions les plus diverses.

C'est au nom de la dignité de la personne "libérée" de l'homosovieticus que l'on envoie tel ou tel qui pense autrement, qui "pense mal", dans un camp ou un asile psychiatrique; c'est au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que l'on envoie des troupes en Afghanistan ou des chars à Budapest; c'est au nom des droits de l'homme, blanc naturellement, que les noirs d'Afrique du Sud sont assignés à résidence; c'est au nom du droit à la pureté du surhomme nordique que l'on envoie les sous-hommes dans les fours crématoires.

Que des gens qui se réclament de l'Évangile soient appelés à réagir contre une telle utilisation du langage, contre une telle falsification de la "parole", cela va de soi. Cependant, il me semble que notre première démarche dans notre réaction contre le mensonge devrait être de nous interroger nous-mêmes : ne sommes-nous pas, nous aussi, contaminés par cette équivoque du langage qui vient d'être décrite ? Notre texte de référence n'est pas tant la Charte des Nations Unies ou les autres textes évoqués, notre texte de référence à nous, c'est l'Évangile. Quelle est notre relation à notre texte de référence ?

Si nous voulons que les Etats, les gouvernements, les nantis de pouvoirs, les responsables à tous les niveaux, respectent les textes qui devraient les lier, qu'ils les respectent au sens le plus fort et noble de ce verbe et non pas de façon purement formelle, que les termes retrouvent pour tous un fond de signification stable et unique, il nous faut donner l'exemple : il nous faut prendre l'Évangile au sérieux dans toutes les dimensions de notre vie. Dès que l'on commence à s'efforcer de prendre l'Évangile au sérieux, on s'aperçoit que les droits de l'homme sont notre affaire au premier chef. Et cela tout d'abord au sens "économique". En effet, pour prendre un

exemple tout à fait élémentaire, la description que nous donne le Christ du Jugement Dernier dans le 25ème chapitre de l'Evangile selon Saint Matthieu (31-46), que nous lisons, -ce qui ne manque pas de signification- au moment où nous nous "reconvertissons" pour entrer dans le Grand Carême, cette description nous indique sans équivoque que nous ne pouvons pas accéder au salut dans le Royaume si nous ne nous occupons pas des besoins élémentaires en nourriture, en boisson et en vêtement de nos contemporains, ainsi que de leur dignité, dans l'accueil, la santé et la liberté (la visite dans la prison indique l'obligation de reconnaître la pleine dignité de la personne humaine dans toutes les situations, même chez le criminel éloigné de la société humaine; il ne s'agit pas, en effet, de "visiter" en prison seulement ceux qui s'y trouvent enfermés injustement et arbitrairement).

A partir du moment où nous percevons que l'Evangile nous oblige à nous occuper des droits de l'homme, la question se pose de savoir s'il suffit d'entrer purement et simplement dans l'action politique avec tous les hommes de bonne volonté, comme on dit, et qui agissent au nom d'une sorte d'humanisme universel qui transparaît dans les textes que nous avons évoqués tout à l'heure. En d'autres termes, y a-t-il une identité pure et simple entre la conception de la dignité humaine selon les critères par exemple, de la Déclaration des Droits de l'Homme, et la conception de cette même dignité et des droits de l'homme vus à la lumière de l'Evangile ? Ou encore, y a-t-il une manière de défendre les droits de l'homme qui soit spécifique pour ceux qui le font au nom de l'Evangile ?

Une chose frappe à l'observation de la réalité qui nous entoure. La défense des droits, telle qu'elle est pratiquée, par exemple, par les groupements de type syndical, implique souvent, (mais pas toujours, bien sûr) une mise en commun d'intérêts individuels; elle illustre le dicton : "l'union fait la force". La conception de l'homme sous-jacente est celle de l'individu qui se définit par ses droits, ses intérêts, atome de la société, à côté d'autres atomes, avec lesquels il entre en conflit à propos de ces droits ou en alliance pour leur défense. C'est une conception "défensive" de l'homme (ou encore "agressive"); la communauté humaine tend à être conçue

en termes de combat, en termes guerriers; la société semble condamnée a la guerre. Dans cette perspective, c'est en fin de compte moi que je défends, moi et mes droits, et je me sers des autres "moi" pour l'efficacité de la défense des droits.

Au contraire, comme chacun sait, l'Evangile nous invite à ne pas revendiquer nos droits : à tendre l'autre joue (Mat.5;39), à donner plus qu'on ne veut nous voler (Mat.5;40), à nous laisser dépouiller, à remettre les dettes (Mat.18;23), c'est-à-dire à ne pas exiger ce qui nous est dû, mais au contraire à nous donner au-delà de ce qui est demandé (il suffit de relire le Sermon sur la Montagne...). En plus, si l'on a payé de sa personne, comme par exemple le Bon Samaritain, qu'on a fait tout ce que l'Evangile commande, il nous est dit de nous considérer comme "des serviteurs bons à rien, nous avons fait seulement ce que nous devions faire" (Luc 17;10).

L'Evangile par conséquent ne nous invite guère à la défense des droits de l'homme. D'aucuns diraient qu'il est "démobilisateur". C'est vrai que l'Evangile n'encourage pas la défense des droits de l'homme conçus comme "mes droits", ou "mon bon droit". Mais, comme on l'a vu, il invite à une autre forme de défense des droits de l'homme : les droits de l'homme conçus comme les droits et la dignité des autres. Pour reprendre la description du Jugement Dernier, il est intéressant de voir que si dans le 25ème chapitre de Matthieu nous sommes invités à défendre les droits élémentaires des autres puisque nous devons les nourrir, les abreuver, les vêtir, les accueillir, les soigner et les visiter, dans le 6ème chapitre du même évangile, il nous est dit à propos de nous-mêmes que nous ne devons pas nous inquiéter en disant : "qu'allons-nous manger ? Qu'allons-nous boire ? De quoi allons-nous nous vêtir ?" (Mat. 6;31).

Il est donc clair que selon l'Evangile, la défense des droits de l'homme consiste à défendre les droits des autres et à renoncer à ses propres intérêts, à ses droits propres. La défense des droits de l'homme passe ici par un don de soi pour les autres.

Dans cette perspective, la conception de l'homme qui est sous-jacente est très différente de celle évoquée tout à l'heure. Elle est presque inverse. Dans la perspective dite "syndicale", l'homme se définissait par ses droits, ses intérêts, son bien-

être. Ici, l'homme se définit par sa relation avec les autres; on pourrait presque dire qu'il se définit par les droits, les intérêts, le bien-être des autres. Au lieu que l'homme soit un atome d'une collection d'atomes, il est membre, donc relié à d'autres membres, d'un ensemble organique où chacun existe en relation avec les autres, en tension vers les autres, par le don de soi aux autres. Si dans la perspective "syndicale" l'accent semble souvent mis sur le "tous pour un" (c'est-à-dire moi), ici l'accent est résolument mis sur le "un pour tous".

Une parenthèse importante s'impose ici. Il ne faudrait surtout pas croire que parce que l'attitude vis-à-vis des droits de l'homme qui consiste à rechercher son intérêt propre a été qualifiée de "syndicale", il y ait ici la moindre suggestion d'une condamnation de l'action syndicale. Au contraire. Tous ceux d'entre nous qui avons travaillé et travaillons dans des syndicats ou avec des syndicats, ont rencontré des hommes et des femmes dont l'abnégation, le renoncement à soi pour les autres, est précisément évangélique. Et il ne s'agit pas seulement de ceux qui se réclament explicitement de l'Évangile, comme Lech Walesa en Pologne, le père Gleb Yakounine en URSS, ou un Eugène Descamp en France. Il s'agit souvent de gens qui ne sont pas du tout croyants, comme A. Sakharov ou V. Boukovsky et beaucoup d'autres dans le monde entier, et qui défendent les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine avec un renoncement total à leurs propres intérêts puisqu'ils sont prêts à payer tout le prix que cela implique jusqu'au don de leur liberté et de leur vie. Ils agissent généralement avec la modestie des "serviteurs bons à rien" qui ne font "que ce qu'ils devaient faire" (Luc 17;10). Ils agissent donc en hommes évangéliques.

Quant à nous, dont la référence à l'Évangile est explicite, nous avons trop souvent tendance à agir selon l'esprit de ce monde, notamment dans la défense des droits de telle Église au détriment de telle autre, et ceci, paradoxalement, au nom d'une ecclésiologie évangélique. Or, c'est d'après les fruits qu'on juge les arbres (Mat. 7;16-21).

Il apparaît donc que la spécificité évangélique dans la défense des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine consiste à renoncer à ces droits pour

soi en se libérant des besoins et à accepter l'opprob^re de ce monde pour sa personne (quoi de plus "indigne" pour la dignité de la personne que d'accepter d'être souffleté sans réagir ?).

Une question supplémentaire se pose pour nous ici rassemblés. Y a-t-il, pour cette défense évangélique des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine, une approche qui soit spécifiquement orthodoxe ? Ou bien y a-t-il une conception de l'homme qui soit spécifiquement orthodoxe ?

Si l'orthodoxie est comprise comme le témoignage, dans la fidélité à la foi apostolique, que le Christ a donné Sa Vie pour le salut du monde, qu'Il est ressuscité et qu'Il a envoyé le Saint Esprit qui fait accéder à une vie nouvelle, c'est-à-dire si elle est comprise non pas dans un sens étroitement confessionnel, mais dans un sens positif d'un témoignage auquel tous nos contemporains croyants sont appelés "pour que le monde croie", alors il me semble qu'il y a une dimension spécifiquement orthodoxe de la lutte pour les droits de l'homme et pour la dignité de la personne. Elle est spécifiquement orthodoxe parce que les orthodoxes ont un devoir particulier de fidélité à la théologie de la personne qu'ils confessent et qui doit être vécue chaque jour un peu plus.

Cette dimension est, me semble-t-il, suggérée par un détail de la description du Jugement Dernier dans le chapitre 25 de Matthieu : le Christ dit : "chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait" (Mat,25;40). Le dernier membre de phrase indique, bien entendu, que le Christ est solidaire de tous ceux qui sont dans le besoin. Mais il y a beaucoup plus à dire que cela : que ce que nous faisons, ou ne faisons pas, à l'égard de notre prochain, de tous ceux qui croisent notre chemin, c'est au Christ que nous le faisons, ou ne le faisons pas, cela nous rappelle que le Christ est l'homme par excellence. Il a assumé la condition humaine jusqu'à la dernière extrémité puisqu'Il est mort pour tous, même pour Ses ennemis ("Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font" Luc 23;34) - ("un pour tous"). Mais si le Christ est l'homme par excellence, nous ne devons jamais oublier (ce qui semble aller de soi, mais risque de devenir

un slogan, c'est-à-dire une formule tellement familière qu'on n'y prête aucune attention) qu'Il est Dieu, que Dieu s'est fait homme sans cesser d'être pleinement la Seconde Personne de la Sainte Trinité; que par Sa Passion-Résurrection - et c'est cela que je voulais surtout rappeler à propos de notre sujet - Il a acquis pour l'homme une condition nouvelle, une condition qui n'avait jamais existé auparavant, puisqu'Il a fait asseoir l'humanité à la droite de Son Père.

A partir de ce moment, - le seul vraiment révolutionnaire dans l'histoire - la destinée de l'homme (et de tout homme) est nouvelle, radicalement nouvelle. En effet, le premier Adam était, certes, créé à l'image de Dieu et avait la possibilité d'entrer en union avec Dieu (ce qu'il a librement refusé de faire, se voulant dieu dans sa seule humanité; il voulait, à l'instigation du Démon, se déifier lui-même). En Christ, second Adam, Dieu lui-même, dans l'Incarnation, la Passion-Résurrection-Ascension, accomplit la déification de l'homme et par l'envoi du Saint Esprit à la Pentecôte, rend capables tous les hommes et toutes les femmes d'accepter librement la condition et la destinée nouvelles qui leur sont offertes, qui ont été achetées pour eux par le Sang du Christ : la possibilité d'accéder à la condition d'hommes et de femmes déifiés et à la destinée d'être précisément les frères et les soeurs du Christ qui, en tant que Dieu-homme, est le premier de cette nouvelle création (cf, Mat.25;40). L'expression "second ou dernier Adam" appliquée au Christ par Saint Paul (1 Cor.15;45) n'est pas une simple figure de rhétorique; elle rappelle avec force que l'oeuvre du Christ est une re création de la création. En Christ, dans le Saint Esprit, l'homme est rendu capable de s'ouvrir à la condition humaine, de l'intégrer, de découvrir (au sens étymologique, littéral) en chaque être l'Image de Dieu, en chaque chose le reflet divin, en chaque situation, l'éclairage divin. C'est cela qu'idéalement font les moines qui quittent le monde (au sens qu'ils se libèrent de son esclavage) précisément pour porter le monde dans leur prière, pour s'ouvrir à toute la dimension de la condition humaine. Par là, ils suivent véritablement le Christ. Je ne développerai pas ici la notion de la personne que tout ^{ceci} implique et qui concerne au premier chef la question des droits de l'homme; Olivier Clément l'a admirablement fait dans un très beau texte ayant pour titre : "Christianisme et droits de l'homme;

l'approche d'un chrétien orthodoxe", paru dans le Supplément n°141, mai 1982, Eglises et droits de l'homme, aux éditions du Cerf. (= Supplément au SOP n° 63-D)

Nous touchons ici au niveau le plus élevé, ou le plus profond, donc à celui qui donne son sens à chacun des autres, de la liberté humaine, où, si l'on préfère, de la libération de la personne humaine.

Les orthodoxes sont d'autant plus orthodoxes qu'ils sont fidèles, au sens actif, à cette expérience des témoins de la foi apostolique de tous les temps : le don de soi pour le salut du monde. C'est donc à la lumière de cette dimension de l'authentique liberté de la personne humaine qu'ils doivent oeuvrer pour la défense des droits de cette personne à tous les autres niveaux dont on peut dire qu'ils vont de soi.

Concrètement, le premier pas consiste évidemment à renoncer à rechercher pour soi, à se libérer des besoins pour pouvoir se donner pour les besoins, les droits et la dignité des autres.

Le "dernier" pas, si l'on peut dire, ou la lutte suprême pour les droits de l'homme à la lumière de l'Evangile, c'est le martyre. Les vrais défenseurs des droits de l'homme et les vrais témoins de la liberté et de la dignité de la personne humaine de notre XX^e siècle sont, par exemple le père Maximilien Kolbe et la mère Marie Skobtsov, qui, tous deux, comme chacun sait, ont pris la place d'autres condamnés à mort.

Et pour notre sujet, il n'est pas sans signification que le père Kolbe ait été condamné à la mort lente par la faim et la soif. Cela nous rappelle que la dimension de la liberté en Dieu qui doit éclairer toutes les autres ne peut être, pour nous, un alibi, et ne doit pas faire oublier les autres : nous n'avons pas le droit d'oublier le partage élémentaire et la lutte concrète contre toutes les situations d'injustice. Nous devons le faire dans la crainte de Dieu et la sobriété spirituelle, surtout dans la situation de conflit de plus en plus préoccupante où nous sommes actuellement engagés et nous engageons chaque jour un peu plus.